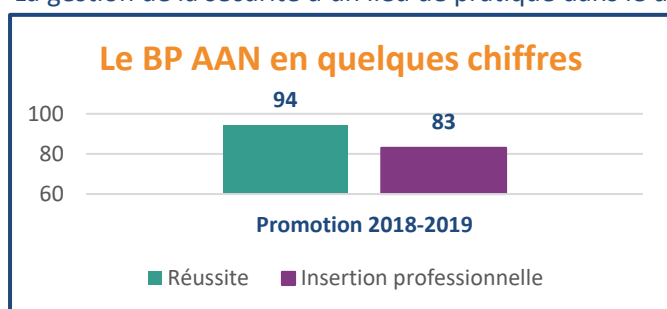


PRESENTATION

Le diplôme du BP JEPS spécialité « Éducateur Sportif » mention « Activités Aquatiques et de la Natation » confère à son titulaire une double compétence en surveillance et en enseignement et lui permet d'exercer en tant que maître-nageur sauveteur et chef de bassin. Il a la capacité de mobiliser les compétences suivantes :

- La conception d'un projet pédagogique ;
- La conduite des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'activités de loisirs, de forme et de bien-être et d'enseignement des nages codifiées ;
- La participation au fonctionnement de la structure organisatrice des activités ;
- L'organisation de la sécurité des activités aquatiques, d'un lieu de pratique et des pratiquants dont il a la charge ;
- La gestion d'un poste de secours ;
- La gestion de la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène, de l'air et de l'eau.



Le taux d'insertion professionnelle est calculé 7 mois après l'obtention du diplôme (emploi dans le domaine du diplôme préparé – diplômés de 2019).



DEBOUCHES POSSIBLES

Employeurs potentiels

- Associations sportives affiliées à la Fédération Française de Natation ou à d'autres fédérations ;
- Structures privées (centre aquatique, centre de remise en forme, activité libérale, ...)
- Collectivités territoriales.

Evolutions possibles

- Accéder par voie de concours à la filière sportive de la fonction publique territoriale (Educateur Territorial des APS),
- Suivre une formation de niveau DE JEPS ou DES JEPS pour toute personne souhaitant s'orienter vers de l'entraînement sportif, de l'expertise, du management.

PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation ;
- Être titulaire du certificat PSE 1 (Premiers Secours en Équipe de niveau 1) ou son équivalent assorti de la mise à jour de la formation continue ;
- Être titulaire du BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique) à jour de sa vérification de maintien des acquis ;
- Produire un certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation, ainsi qu'à l'accomplissement des tests d'entrée en formation (le certificat médical est fourni dans le dossier d'inscription).
- Satisfaire aux **Tests d'Exigence Préable (TEP)** : parcourir 800 mètres en nage libre en moins de 16 minutes ou remplir les conditions de dispense mentionnées à [l'annexe VI de l'arrêté du 21 juin 2016](#).

- Être retenu(e) à l'issue des épreuves de sélection organisées par le CREPS de Reims :

PARCOURSUP	Hors PARCOURSUP
Cf. https://www.parcoursup.fr/	<ul style="list-style-type: none"> • Épreuve écrite : un résumé de texte et une réflexion simple prenant appui sur ce texte. • Épreuve orale : entretien sur le projet professionnel du candidat avec à l'appui un dossier (expériences et motivation pour intégrer un parcours de formation professionnalisant). • Epreuve technique : réaliser une démonstration d'un 100m 4 nages.

CONTENU DE LA FORMATION

Annexe II de l'arrêté du 21 juin 2016

La formation comprend 4 Unités Capitalisables (UC)

UC 1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 – Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

UC 4 – Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation se déroule en alternance :

- Au CREPS de Reims et dans les piscines partenaires pour la partie en centre ;
- En structure d'accueil.

Cette formation s'appuie sur le principe que vous apprendrez à théoriser votre pratique pour développer des capacités à devenir un éducateur spécialiste du milieu aquatique. Vivre des expériences est le seul moyen d'apprendre.

Nous vous proposons d'explorer la connaissance de soi, de votre rapport à l'eau, à l'autre, pour déterminer l'éducateur que vous serez :

- Stages sportifs en lien avec l'environnement, de natation, autour des aqua sports ;
- Travail avec une psychomotricienne ;
- Explorer votre sensibilité éducative et pédagogique via les stages « J'Apprends à Nager », « Aisance Aquatique et Classes Bleues » avec différents types de publics, la formation tout au long de l'année avec les publics accueillis au Stade de Reims Natation ainsi que dans vos structures d'alternance.

Les évaluations formatives qui jalonnent votre parcours de formation n'ont pas pour but de vous préparer aux certifications mais d'évaluer **Votre** parcours de formation autour de la construction et de la conduite d'un projet, de votre métier de sauveteur et pour le cœur du métier de votre **capacité à Enseigner**.

MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Annexe III de l'arrêté du 21 juin 2016

Les unités capitalisables du BP AAN sont attribuées à l'issue de 7 épreuves certificatives.

VEPMSP

Ep 1 : Démonstration technique dans chacune des cinq disciplines du Pass'sports de l'eau. Satisfaire au moins aux critères de trois sur cinq.

Ep 2 : Conduite d'une séance d'apprentissage de la natation auprès d'un groupe d'enfant (natation scolaire Piscine Croix Rouge). Entretien sur les conditions de secours et de sécurité. Durée : 40mn et 10 mn d'entretien

UC 1 et 2 Production et soutenance d'un projet de développement contextualisé et réalisé. Le stagiaire assoit sa présentation à l'aide d'un support multimédia pour sa soutenance orale. Exposé = maxi 20' - Entretien = maxi 20'

UC 3 Présentation d'un cycle d'enseignement de mini 8 séances. Conduite d'une séance de 30' à 40' maxi. Entretien = 30' sur séance.

UC 4

Ep 1 : Écrit d'une heure : deux questions ouvertes sur les règles d'hygiène de l'eau et de l'air, sur les règles de sécurité et sur la réglementation des AAN.

Ep 2 : Démonstration technique sur un 100m 4 nages en moins de 1' 50 '' en respectant le règlement FINA.

Ep 3 : Parcours + Mise en situation complète d'une action de secours.

CALENDRIER DES TEP • Ouverture des inscriptions en janvier 2021 •

Public	Clôture des inscriptions	Date des TEP
PARCOURSUP* OU HORS PARCOURSUP	22 mars 2021	13 avril 2021
UNIQUEMENT HORS PARCOURSUP	28 mai 2021	17 juin 2021

CALENDRIER DE LA FORMATION • Ouverture des inscriptions en janvier 2021 •

Clôture des inscriptions à la formation	Tests de sélection	Positionnement	Entrée en formation	Fin de la formation	Effectif habilité	Heures en centre	Heures en structure	Durée totale
PARCOURSUP * 22 mars 2021	13 avril 2021	31 août et 1 ^{er} septembre 2021	6 septembre 2021	10 juin 2022	10 à 24* stagiaires	685 H	600 H	1 285 H
HORS PARCOURSUP 28 mai 2021	17 juin 2021							

* Dont 4 places PARCOURSUP pour les sortants scolaires (inscription obligatoire sur www.parcoursup.fr en plus de l'inscription au CREPS)

La phase de positionnement permet d'individualiser le parcours de chaque stagiaire, de **valider des parcours partiels et l'obtention d'UC** par équivalence selon le tableau figurant dans [l'annexe VI de l'arrêté du 21 juin 2016](#).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rendre sur [le site du Ministère des Sports](#).

Les UC n°1 et 2 de ce BPJEPS une fois validées sont acquises pour tous les BPJEPS.

COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

(LES CONDITIONS GENERALES DE VENTES SONT CONSULTABLES SUR NOTRE SITE INTERNET)

Frais d'inscription	
Hors PARCOURSUP Frais d'inscription aux TEP : 60 € (non remboursables) Frais d'inscription à la formation : 30 € (non remboursables) Frais de positionnement : 70 €	PARCOURSUP Frais de scolarité à l'entrée en formation : 100 €
Frais pédagogiques	
Salariés : 6 987 €	Autres : 5 635 €
Si moins de 100 heures de formation à suivre en centre : 50 € par épreuve certificative à repasser.	

Le financement de tout ou partie de cette formation est possible sous réserve d'acceptation pour toute personne :

- **En apprentissage** : Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage (pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé et les sportifs de haut-niveau) qui assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié(e) apprenti(e). Préinscription en ligne via ce lien : <http://formas67.ymag.cloud/index.php/preinscription/>. Pour plus de renseignements, contacter le CFA Form'AS par téléphone au 03 88 28 00 05 ou par mail : contact@form-as.fr.
- **Admise via Parcoursup** : vous inscrire sur la plateforme www.parcoursup.fr
- **Demandeur d'emploi** : prendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi ou la Mission Locale de votre lieu de résidence.
- **En formation continue** : voir avec votre employeur
- **Mobilisant son compte CPF** en saisissant la demande directement sur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

REUNIONS D'INFORMATION

La période de confinement ne nous permet pas d'organiser nos réunions d'information.

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet ou à prendre directement contact avec nous pour toute question (voir rubrique « Contacts » ci-après).

Journée Portes Ouvertes : le mercredi 17 février 2021. Inscription en ligne sur notre site à partir du 2 février.

CONTACTS



Christine DADI (financements)

☎ 03.26.86.70.12

@ christine.dadi@creps-reims.sports.gouv.fr



Faustine COUPAYE (apprentissage)

☎ 07.87.23.81.97

@ faustine.coupaye@form-as.fr



Cyril RIPERT (responsable pédagogique de la formation)

☎ 03.26.86.70.10

@ cyril.ripert@creps-reims.sports.gouv.fr



Camille GOURNAY (référente administrative)

☎ 03.26.86.70.13

@ formation@creps-reims.sports.gouv.fr



Caroline DIOT (référente handicap) ☎ 03.26.86.70.10

@ caroline.diot@creps-reims.sports.gouv.fr

Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée

S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription est disponible en ligne sur www.creps-reims.fr. Il est à télécharger, à imprimer et à adresser accompagné de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi) au :

CREPS de Reims
Route de Bezannes
BP 107
51054 REIMS Cedex

L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.

ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation : 03.26.86.70.10



Cette formation est référencée sur Parcoursup et est ouverte à l'apprentissage : www.form-as.fr